



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

ASH/24-1003-42 du 01/04/2024

APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANTS POLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES SOURDS - RENTREE SCOLAIRE 2024

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr

3 postes d'enseignants en classes bilingues LSF/Français écrit et 1 poste d'enseignant de LSF sont à pourvoir au sein du pôle d'enseignement des jeunes sourds pour la rentrée 2024.

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires et non titulaires.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter aux fiches de poste ci-jointes précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :

Objet :

- POSTE ENSEIGNANT EN PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 - NOM – PRENOM
- POSTE ENSEIGNANT DE LSF – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 - NOM - PRENOM

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : DRRH : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation.

Pour les enseignants :

- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

FICHE DE POSTE Année 2023-2024

PROFIL DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant de classes bilingues langue des signes française (LSF) / français écrit - Pôle d'enseignement des jeunes sourds
	PLACE DU POSTE	3 postes d'enseignants en classes bilingues (LFS-FE) implantés à l'école de Saint Tronc Castel Roc, Marseille, 10ème
	CADRE GENERAL	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ; - Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ; - Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ; - Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ; - Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018). - Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté de 3 postes d'enseignants spécialisés. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Pour la rentrée 2024, il se composera d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13009. Chaque classe sera accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p>Principes majeurs du PEJS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ; - Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ; - Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ; - Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée. <p>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental) ; - Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ; - Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ; - Permettre aux élèves signants d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir poursuivre

		<p>au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée.</p> <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN de la circonscription avec l'appui de l'IEN ASH de secteur.</p>
	COMPE- TENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier - Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation - Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdit� - Avoir des compétences p�dagogiques et didactiques sur les diff�rentes modalit�s de communication alternative ou de soutien � la communication - Faire preuve de qualit�s relationnelles av�r�es et poss�der de r�elles capacit�s � travailler en �quipe dans le cadre de l'�cole comme du PEJS et � coop�rer avec les parents et les partenaires de l'�cole.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (dipl�mes/ exp�rience)	<p>Postes ouverts aux enseignants du 1�r degr� titulaires ou non-titulaires. Les professeurs des �coles devront prioritairement �tre titulaires du appei. Les personnels n'�tant pas en possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature. Ils devront �galement �tre certifi�s en LSF et attester d'un niveau de ma�trise B2 (et visant le niveau C1).</p>
	NOMINATION	<p>Les postes sont � pourvoir au 1�r septembre 2024.</p>
	REGIME HORAIRE	<p>Les obligations r�glementaires de service sont celles du corps d'origine. Pour le 1er degr� : 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant �l�ves et 108 heures annuelles (r�unions et 18 heures de formation continue).</p>
	MODALIT�S DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent �tre transmises par e-mail � ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'�tablissement, selon les consignes ci-dessous :</p> <p>Objet : POSTE ENSEIGNANT PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 – NOM- PRENOM</p> <p>Copie � : circonscription ou �tablissement d'affectation du candidat</p> <p>Copie � : DRRH : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du t�l�phone portable pour envoi de la convocation. <p>Pour les professeurs des �coles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dernier rapport d'inspection, - la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'�ducation nationale CCPD ou ASH.
	CONTACT	<p>Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29 Mme Magali BASSET, CTD ASH 13 : 06 34 18 52 44</p>

FICHE DE POSTE Année 2024-2025

PROFIL DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant de LSF en classes bilingues : langue des signes française (LSF) / français écrit Pôle d'enseignement des jeunes sourds 1^{er} et 2nd degré
	PLACE DU POSTE	1 poste d'enseignant de LSF en classes bilingues (LFS-FE) implanté au collège Louis Pasteur, Marseille, 9 ^{ème}
	CADRE GENERAL	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ; - Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ; - Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ; - Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ; - Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018) ; - Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté d'un professeur de LSF. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Pour la rentrée 2024, il se composera d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13009. Chaque classe sera accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p>Principes majeurs du PEJS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ; - Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ; - Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ; - Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée. <p>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves en classe bilingue au sein du PEJS de maîtriser la LSF. La LSF est enseignée en tant que telle et à ce titre des temps spécifiques d'enseignement lui sont consacrés. Elle est par ailleurs la langue de travail et de communication. Les apprentissages en LSF, de la LSF et du français écrit doivent se conduire de manière concomitante. - Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un

		<p>apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental). Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ; - Permettre aux élèves signants, d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée. <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN de la circonscription avec l'appui de l'IEN ASH de secteur.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier - Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation - Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdit� - Avoir des compétences p�dagogiques et didactiques sur les diff�rentes modalit�s de communication alternative ou de soutien � la communication - Faire preuve de qualit�s relationnelles av�r�es et poss�der de r�elles capacit�s � travailler en �quipe dans le cadre de l'�cole comme du PEJS et � coop�rer avec les parents et les partenaires de l'�cole.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (dipl�mes/ exp�rience)	Poste ouvert aux titulaires et non-titulaires, d�tenteurs du niveau de ma�trise C1 en LSF
	NOMINATION	Le poste est � pourvoir au 1�r septembre 2024
	REGIME HORAIRE	Les obligations r�glementaires de service sont celles du corps d'origine r�gies pour le 2nd degr� par le d�cret 2014-941 du 20 aout 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent �tre transmises par e-mail � ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'�tablissement, selon les consignes ci-dessous :</p> <p>Objet : POSTE ENSEIGNANT PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 – NOM-PRENOM</p> <p>Copie � : circonscription ou �tablissement d'affectation du candidat</p> <p>Copie � : DRRH : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du t�l�phone portable pour envoi de la convocation,
	CONTACT	<p>Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29</p> <p>Mme Magali BASSET, CTD ASH 13 : 06 34 18 52 44</p>